Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-02_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU VENDREDI 5 JUIN 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 28/05/2026	Le Vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres: En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 19* Pour: 19 Contre 0 Abstention: 0	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie. *Absents excusés :* MER Serge*, pouvoir donné à Jean-Luc PAUGAM PAUGAM Thomas*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL SALIOU Sylviane*, pouvoir donné à Christelle CORVEZ LE SAOUT Carole*, pouvoir donné à Maryse MIOSSEC
Délibération N°: 02-06-2026	*Secrétaire de Séance :* Maryse MIOSSEC

Objet : ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES 2026

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal a été convoqué afin de procéder à l'élection des délégués titulaires et de leurs suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial,
Après vérification du quorum, Monsieur le Maire rappelle :
- l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026,
- les dispositions des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral ;
- la circulaire NOR/INTP2611651C en date du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 05 juin 2026 pour élire les délégués titulaires et les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,
Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions réglementaires :

- Président : le Maire, Jean JEZEQUEL
- Secrétaire : Maryse MIOSSEC
- Assesseurs : PAUGAM Jean-Luc, ABALLEA Clément, JACQ Jérôme et PRIGENT Gwénaëlle.

Après dépôt des candidatures, il est procédé à l'élection des délégués titulaires puis des suppléants.

Une seule liste est déposée : Liste unique de Plougourvest:

Titulaires:
- Jean JEZEQUEL
- Marie QUELENNEC
- Jean-Luc PAUGAM
- Anne DABERNAT
- Bertrand MONSIGNY

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-02_06_2026-DE

Suppléants - Christelle CORVEZ (née LE COZ)
- Serge MER
- Maryse MIOSSEC

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

- A déduire : bulletins blancs ou nuls
ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Ont été proclamés élus délégués titulaires :

"Ensemble pour Plougourvest" avec 19 voix
- Jean JEZEQUEL
- Marie QUELENNEC
- Jean-Luc PAUGAM
- Anne DABERNAT
- Bertrand MONSIGNY

Ont été proclamés élus suppléants :

"Ensemble pour Plougourvest" avec 19 voix
- Christelle CORVEZ (née LE COZ)
- Serge MER
- Maryse MIOSSEC

Les intéressés ont déclaré accepter leur mandat.

La présente délibération sera transmise immédiatement à la préfecture accompagnée du procès-verbal des opérations électorales, annexe au PV et un exemplaire du bulletin de vote.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'autorité qualifiée.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-02_06_2026-DE

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*Mme MIOSSEC Maryse* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 05/06/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 05/06/2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 05 juin 2026